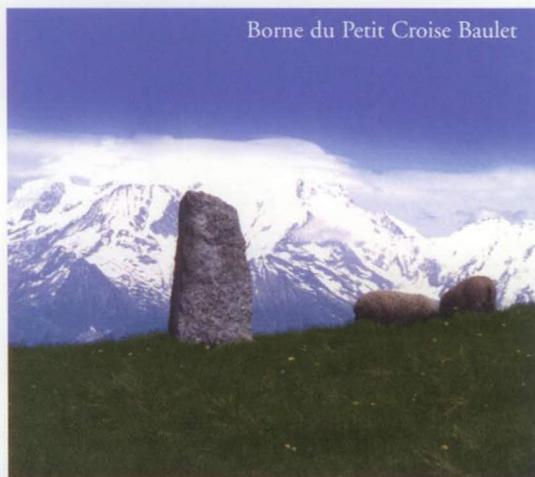


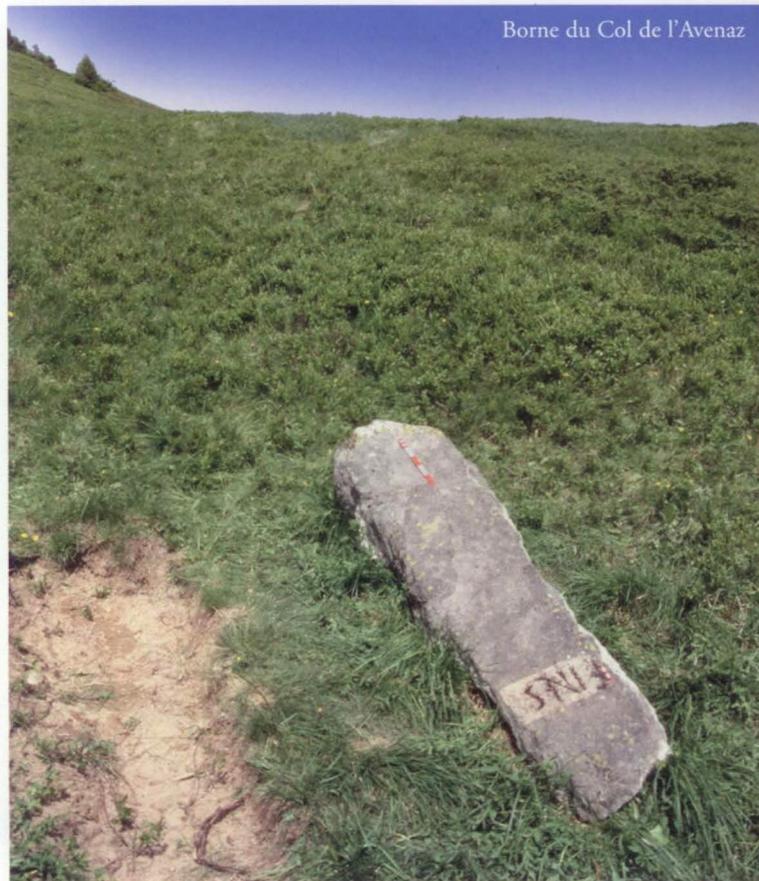
Les limites paroissiales établies par les bornes antiques

“Loin d’être délaissées aux époques suivantes, ces bornes ont servi, dans un second temps, à asseoir les limites paroissiales des communes de Cordon, Combloux et de la Giétaz.

Comme l’indique un plan daté de 1606, d’autres bornes frontières prolongeaient la limite entre les deux provinces antiques mais ces dernières furent jetées sur le versant de la commune de Cordon par des bergers souhaitant faire disparaître ces bornages.



Borne du Petit Croise Baulet



Borne du Col de l'Avenaz



Borne du Col de Jaillet

Ce fait révèle qu’à des époques plus récentes, la frontière fut de nouveau l’objet de contestations et de querelles à propos de la mobilité des troupeaux et de la propriété des alpages notamment (ceux situés au sud du col de Niard, au lieu-dit Petetry (commune actuelle de Cordon). Contrairement à ce que l’on pourrait croire en raison de la situation des deux communes par rapport à cet alpage, c’est Cordon qui a finalement eu gain de cause. On peut penser que son attachement à cet alpage devait être fort ancienne. Il semble donc préférable de laisser l’alpage de Petetry aux Allobroges.

Ainsi, de l’Antiquité à nos jours, ces bornes n’ont cessé de jouer leur rôle de frontière, car en plus d’avoir servi de bornages pour l’établissement des limites communales, elles marquent également les confins des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie...”

Gaëlle Pinard

photos : Joël Serralongue